

À PROPOS DES PRÉJUGÉS LOGICISTES
DANS L'ANALYSE GRAMMATICALE :
LE CAS DES PRÉPOSITIONS ;
HYPOTHÈSES LINGUISTIQUES ET SOCIOLINGUISTIQUES

L'idée que les variétés vernaculaires parlées d'une langue sont moins propres que la langue standard écrite à construire des discours clairs, sans ambiguïté, traduisant bien les relations logiques que l'esprit peut mettre entre les objets et les événements est certainement un préjugé constant chez ceux qui n'ont pas l'habitude de décrire les langues. Toute personne cultivée dispose d'un ensemble d'outils conceptuels qui lui permettent de se représenter le monde extérieur : *cause, but, conséquence*, et s'attend à ce qu'une langue digne de ce nom comporte dans sa grammaire des morphèmes qui les représentent exactement. En fait, ce préjugé "logiciste" est sous-jacent aux conceptions de toute une tradition grammaticale, qui se plaît à établir à partir de là des échelles de valeur pour classer les langues et, sous sa forme moderne, les variétés de langue entre elles.

Sous cette forme générale, ce préjugé a été combattu avec de bons arguments par des gens comme Labov ou Gazdar ¹, de sorte que tous les observateurs de bonne foi conviennent aujourd'hui que l'on peut construire les raisonnements les plus complexes avec la langue des quartiers pauvres de New-York ou de Marseille.

Cela ne doit pas nous dispenser de voir comment ce préjugé fonctionne dans l'analyse de certains secteurs de la langue, où il peut prendre des allures d'autant plus séduisantes qu'on n'y dispose pas d'une analyse linguistique suffisamment élaborée à lui opposer.

Le domaine des prépositions me semble un bon exemple d'un tel cas. Nous examinerons donc dans ce qui suit des exemples d'usage non standard des prépositions en français contemporain et nous essayerons d'en rendre compte par une autre voie que celle qui, fondée sur le préjugé logiciste, n'y verrait qu'une dégradation ou une mauvaise approximation des emplois standard.

1. POSITION DU PROBLEME ET CORPUS

Considérons les exemples suivants relevés au fil de nos corpus de français parlé :

1. Renseignez-vous *de* la nature de l'accident
(travailleur manuel, Salon, 1979)
2. J'ai pas pu y aller *de* la pluie qu'il tombait
(idem, Marseille, 1982)
3. En arrivant au car, il faut leur changer les chaussures *de* l'argile qu'ils ont aux pieds
(ménagère, Marseille, 1981)

4. Je me suis habillé tout vert pour se confondre à se confondre aux arbustes
(adolescent, Marseille, 1981)
5. Les difficultés principales *auxquelles* on a pris les mesures nécessaires
(Y. Chotard, France-Inter, 21/12/80)
6. Loc. 1 : entre vous vous cherchez vos mots
Loc. 2 : non jamais c'est plutôt à une personne comme toi par exemple
Loc. 1 : pourquoi avec moi vous avez l'impression qu'il faut employer certains mots et pas d'autres
(adolescents, Marseille, 1979)
7. Ils font ça par la misère
(mère de famille, Marseille, 1977)
8. C'est le prochain bus que vous pouvez monter
(receveur, Aix, 1982)
9. C'est le quai # 8 qu'il faut enlever la locomotive
(employé SNCF, Marseille, 1981)
10. Ces gros souliers j'écrase les pieds de tout le monde
(serveuse de bar, Gap, 1978)
11. Il y en a qui sont angoissés à faire quelque chose
(médecin, Radio-Libre, Marseille 10/82)

Tous ces énoncés peuvent produire un sentiment de "décalage" par rapport à l'usage standard. Dans certains cas (2, 3) on aurait envie de rétablir une autre préposition, intuitivement perçue comme plus "précise" : par exemple à *cause de* au lieu du simple *de*. Dans d'autres cas (8, 9, 10) il semble qu'il "manque" une préposition.

De telles réactions pourraient être mises au compte du préjugé "logiciste" mentionné plus haut : on perçoit entre les référents une relation de cause et on s'attend à ce que la phrase la reflète par un des morphèmes que l'on affecte d'ordinaire à l'expression de cette

relation. Dans ce contexte, *de* est jugé trop vague, en référence avec l'usage standard. Le plus souvent, on poussera même le raisonnement jusqu'à dire que si le locuteur n'a pas marqué explicitement la relation de cause, c'est qu'il ne l'avait pas dans la tête. Enfin on pourra franchir le dernier pas, généraliser sur la base de cette analyse pour quelques exemples et en conclure que, d'une façon générale, si des locuteurs tombent dans ce type d'imprécision, c'est qu'ils ne maîtrisent pas la notion de cause.

On voit donc comment une démarche non descriptive peut aboutir à discréditer des locuteurs. Elle nous fait raisonner en acceptant deux présupposés. Le premier consiste à identifier une catégorie grammaticale : les prépositions, à un type d'éléments de la syntaxe du calcul "logique" : les connecteurs. Le second revient à corrélérer l'emploi ou le non-emploi d'un connecteur avec la maîtrise de la relation logique ou conceptuelle qu'il représente.

On peut s'étonner que de telles argumentations puissent avoir autant de succès — on les retrouve sous une forme à peine moins caricaturale dans les théories du "code restreint" — alors que l'on peut imaginer toutes sortes d'autres hypothèses pour expliquer les décalages en question.

- On peut imaginer que le locuteur n'a pas analysé la situation conceptuellement à partir de la relation de cause mais, par exemple, à partir de celle de simple concomitance, et qu'une description précise de son usage des prépositions nous apprendrait que *de* en est une expression possible. Il n'y a pas de raison d'imposer une analyse conceptuelle unique d'une situation donnée.

Il n'y a pas de raison non plus pour que ce locuteur n'utilise pas la relation de *cause* dans d'autres cas.

- Une autre hypothèse serait que dans son système *de* puisse exprimer la *cause* dans ce contexte précis. Il n'y aurait qu'une extension

des contextes où *de* prend ce sens, en français standard, par exemple dans :

11. Il est mort de peur

Dans ce cas encore on peut imaginer soit qu'il peut concurrentement utiliser *à cause de* et qu'en conséquence il a plusieurs nuances de "cause", soit qu'il ne l'utilise pas dans ce contexte particulier, ou même pas du tout.

- On pourrait aussi mettre en garde contre la notion même de "décalage", dans le cas précis où elle revient à laisser entendre qu'un des deux ou multiples usages est pris comme fondamental, alors que les autres seraient marginaux. Etant admis qu'il s'agit de deux usages différents, il n'y a guère de sens à comparer deux éléments isolés de ces usages. C'est les deux usages dans leur entier, au moins pour le sous-domaine des prépositions, qu'il faudrait comparer. On ne peut pas décider, dans l'absolu, que *à cause de* est plus précis que le simple *de*. Il se peut que, dans certains usages, *à cause de* ait une extension d'emploi qui dépasse largement l'expression de la cause, au sens traditionnel du terme. Plusieurs systèmes pourraient donc coexister en français, chacun avec sa logique propre, de sorte qu'il ne serait pas possible de les hiérarchiser du plus au moins précis sur la base de critères proprement linguistiques.
- On pourrait enfin soutenir, comme je l'ai déjà fait pour le domaine des relatives ², que les décalages observés ne concernent pas à proprement parler le système linguistique, mais ses normes d'utilisation : le français permettrait à tous les locuteurs d'être "précis" ou "vagues" dans l'usage des prépositions. Certains locuteurs s'interdiraient cependant les emplois que les défenseurs de la position logiciste dénonceraient comme "imprécis".

C'est donc entre toutes ces hypothèses au moins qu'une bonne description de l'usage des prépositions devrait nous permettre de choisir. La difficulté vient de ce que l'on est loin de disposer des éléments nécessaires à une telle description. Il n'existe pas de relevé systématique des emplois prépositionnels non standard, je ne vais donc pas dans ce qui suit proposer à proprement parler une analyse du fonctionnement des prépositions, je vais seulement montrer comment les données fragmentaires dont je dispose permettent d'esquisser une hypothèse dont l'intérêt est qu'elle a déjà servi à décrire des domaines mieux connus. Il est alors intéressant de proposer une description unique des phénomènes de variation qui touchent des domaines différents.

Parmi l'abondance de problèmes que pose la variation dans le domaine de l'usage des prépositions, je ne retiendrai que ceux qui sont justiciables d'une approche linguistique. Je ne parlerai donc que par allusion de la question de l'adéquation des unités linguistiques et des structures conceptuelles, et ce sera essentiellement pour mettre en garde contre une assimilation trop rapide de ces deux domaines.

Pour la commodité de l'exposé, je prendrai en compte deux ordres de problèmes : certains qui relèvent d'une approche sociolinguistique et d'autres qui concernent plus étroitement la question de l'analyse linguistique des prépositions.

II. ASPECTS SOCIOLINGUISTIQUES DES VARIATIONS DANS L'EMPLOI DES PRÉPOSITIONS

La question centrale qui se dégage de la présentation précé-

dente est de savoir si l'on a des arguments pour réfuter l'idée selon laquelle on aurait d'un côté un usage standard que l'on pourrait qualifier de précis ou rigoureux des prépositions, et qui serait l'apanage de certains locuteurs instruits ou appartenant aux "classes supérieures" de la société et en face un usage non standard, flou ou imprécis qui serait celui des "classes populaires". Sous cette forme volontairement caricaturale, le problème peut être décomposé en un certain nombre de sous-questions :

II.1 Les usages standard et les usages non standard correspondent-ils à des classes distinctes de locuteurs ?

Sur la base des sondages que nous avons faits, nous pouvons déjà dire que les choses ne sont pas simples. On trouve d'une part le cas de locuteurs comme M. Chotard, qui produit un exemple comme 5. dans un discours très normatif pour d'autres points ³. Et d'autre part des locuteurs, comme cet artisan maçon titulaire du certificat d'études primaires, qui dans un enregistrement par ailleurs abondant en tournures non normatives, dit :

12. L'étude de prix c'est donc l'évaluation *en fonction des* quantités euh que nous avons trouvées ou qui nous ont été remises de euh d'évaluer le montant du bâtiment

13. C'est *en fonction* justement de toute cette étude-là de tous ces ces rotations comme on appelle dans notre jargon métier ...

à côté de :

14. Si c'est ce à quoi on veut se battre c'est certain c'est la bonne solution

Comme dans beaucoup d'autres domaines, les locuteurs ne sont pas enfermés dans un usage. Il est possible que statistiquement un discours de cadre supérieur comporte plus de *en fonction de* qu'un discours d'artisan, encore faut-il moduler la statistique : les proportions risquent

de s'équilibrer si la discussion prend un tour technique par exemple.

Une indication qui va dans ce sens peut être tirée du corpus de Mme de Sévigné que nous citerons plus loin. A côté d'emplois qui ne choquent pas, on y trouve des exemples qui ressemblent beaucoup à nos énoncés non standard contemporains. Comparez par exemple 2. ou 3. avec :

15. Un temps à ne voir goutte du brouillard, sans préjudice du verglas
On peut considérer que le système du français a changé depuis le XVIIe siècle, mais on peut aussi se demander si le simple fait de l'accroissement de la rigueur des prescriptions normatives n'a pas suffi à enfermer les locuteurs "cultivés" dans un seul type d'usage.

On pourrait malgré tout continuer à penser que la différence entre l'usage des locuteurs n'est pas seulement d'ordre quantitatif, mais bien qualitatif, en suggérant que lorsqu'un locuteur "populaire" utilise, comme en 12. ou en 13., des locutions standard complexes, il ne les maîtrise pas de la même manière. Il pourrait se faire que leur utilisation soit "fossilisée", réservée à un certain lexique très limité et qu'elles ne soient que des variantes, purement décoratives, de tours plus simples, qui seraient eux d'un emploi libre.

Une telle objection peut être écartée, me semble-t-il, de deux façons, empiriquement, en montrant qu'il y a effectivement usage libre de ces tournures, théoriquement, en suggérant qu'il sera peut-être difficile de faire une différence entre les emplois techniques des locutions, réservées aux locuteurs cultivés, et les emplois "fossilisés", accordés aux autres. Comment classer, par exemple, l'emploi de la locution *sous couvert de* dans la langue de l'administration ? Là encore, il semble que ce soit une affaire de degré et non de différences radicales.

II.2 Peut-on assimiler usage standard et usage "précis" d'un côté, et usage non standard / usage vague et imprécis d'autre part ?

La dernière partie de la discussion précédente nous amenait déjà à mettre en doute que l'utilisation d'une forme puisse garantir à tout coup que sa valeur est bien celle qu'on lui attribue idéalement. Allons plus loin, qu'est-ce qui me garantit que, même dans la bouche d'un lecteur cultivé, une locution a toujours la valeur "précise" que les lexicographes lui attribuent d'autorité ? Mais d'abord, que doit-on entendre par emploi "précis" d'une préposition ou d'une locution ? Comme nous l'avions suggéré, le modèle d'un tel emploi est le cas où la préposition représenterait une relation définie par ailleurs en termes logiques, mathématiques, si possible. Mais regardons ce que nous dit, dans une rubrique intitulée "Abus des termes mathématiques dans le français d'aujourd'hui", Marc Verret ⁴ à propos de l'emploi de *en fonction de* :

"Elle sévit partout aussi bien dans la langue populaire que chez les cadres, les hommes politiques, les écrivains, et vous entendez ou lisez : «Je prendrai mon parapluie en fonction du temps - En fonction de ce que vous dites, de ce que vous faites - Verdict prononcé en fonction des informations internationales - En fonction de ces options - Ils furent jugés en fonction de la loi des responsabilités politiques ...». On préfère utiliser, sans égard à son véritable sens, une locution passe-partout, longue et lourde, là où suivant les cas il conviendrait de dire : «d'après, selon, suivant ...»."

Une première indication que l'on peut tirer des faits exposés ici, c'est donc que les usages "vagues" et "imprécis" sont aussi bien le fait de locuteurs "populaires" que de locuteurs "chic", intellectuels ou non. Il peut y avoir un "mauvais usage" des formes par ailleurs consacrées par la norme. En quoi cet usage est-il mauvais ? Nous sommes ici dans le cas inverse de la fossilisation, puisqu'il est remarqué que *en fonction de* étend indûment son domaine d'application.

Comme l'indique le titre de la rubrique, *en fonction de* doit son "véritable sens" à la notion mathématique de fonction. *Le grand Larousse de la Langue française* confirme cette étymologie, en signalant l'apparition de la locution seulement au début du XXe siècle, avec cette citation de Bernanos : "Lorsque cette ruine est en fonction, comme disent les mathématiciens, de la ruine universelle ...". Il faut donc comprendre que A est en fonction de B si A suit les variations de B. S'il n'y a pas une idée de variation, l'emploi de la locution ne sera pas bon. Les deux derniers emplois cités par Verret sont donc particulièrement touchés par la critique ⁵.

Dans le même sens, d'autres puristes soucieux d'un usage "logique" de la langue s'en prennent à ceux qui utilisent *en fonction de* ou *dans la mesure où* pour exprimer des relations de causalité qui ne se prêtent pas à la variation :

16. Je suis venu en fonction de la mort de votre père

17. Il a pu venir dans la mesure où on l'a libéré à temps

Ainsi, d'un côté on a l'idée que la langue suit en quelque sorte l'évolution de la pensée et donc que si de nouvelles relations entre objets sont définies, de nouveaux mots seront créés pour les manifester. Dans ce sens, une conception juridique ou historique de la causalité serait portée par "à cause de" tandis qu'une conception physique ou mathématique de la causalité aurait amené l'introduction de *en fonction de* ou *dans la mesure où*. A l'origine, il y aurait donc un progrès en précision, puisque différents types de causalité pourraient être distingués par la langue. Mais d'un autre côté, l'usage n'a, semble-t-il, pas maintenu ces distinctions. S'agit-il d'une incapacité de la plupart des locuteurs à se servir d'un instrument parfait, ou est-ce lié à la nature même de cet instrument qu'il ait résisté aux interventions logiciennes ? Et si c'est le cas que la logique de la langue n'a rien à voir avec la logique, comment s'y prend-elle pour l'absorber ?

D'une façon générale, on peut remarquer que les prépositions sont compatibles avec l'expression de relations logiques ou tout au moins "précises", mais conservent aussi la possibilité d'exprimer des valeurs grammaticales très éloignées des relations définissables à partir du référent.

C'est ce qui ressort du paradoxe dans lequel s'enferment ceux qui, commençant par dire ⁵ :

"La préposition est un élément analytique merveilleux en français; elle a fait disparaître les "cas latins" souvent ambigus pour marquer nettement les rapports."

sont ensuite obligés de donner une dizaine d'acceptions à la rubrique de la préposition *pour*, parmi lesquelles : la finalité, la cause, la conséquence, la preuve ...

Ainsi donc, non seulement il existe des locuteurs de toutes classes et de toutes origines qui ont un usage "imprécis" des prépositions, mais encore cette imprécision est-elle inhérente au fonctionnement des prépositions comme catégories grammaticales, et cela dans la meilleure langue.

Il faut noter que si l'on a pu trouver des locuteurs "cultivés" se laissant aller à l'imprécision, les locuteurs "populaires" peuvent avoir des usages, non seulement conformes à la norme morphologique mais encore à l'idéal logique d'emploi des prépositions : les *en fonction de* de 16. et 17. sont bien employés dans des cas où il y a variation d'un facteur.

II.3 Pourquoi pas un super système ?

La discussion précédente me semble suffisante pour mettre en doute l'idée que les locuteurs seraient enfermés dans un type d'usage. On pourrait alors proposer de formuler les choses ainsi : plutôt que liées à l'existence de deux sous-systèmes distincts, les variations

constatées dans l'usage des prépositions seraient à mettre au compte de normes de réalisation différentes que suivraient les locuteurs. Le droit à la précision ou au vague serait reconnu par le système pour tous les locuteurs. Mais certains, soit qu'ils appliquent consciemment une norme logiciste, soit tout simplement qu'ils se conforment à la morphologie du français standard, éliminent purement et simplement de leur usage certains emplois vagues. Cette élimination n'a rien de systématique : *pour* continuera à être employé avec d'innombrables effets de sens, tandis que des emplois comme ceux de 1. à 6. seront interdits pour d'autres prépositions.

D'autres locuteurs, au contraire, seraient tantôt vagues, tantôt précis en fonction du type de discours et de ce qu'ils ont à dire, et ceci les entraînerait à prendre des libertés avec la variété standard dans les cas où celle-ci n'accepte pas le vague (voir exemples 1. à 3.).

Comment argumenter cette hypothèse ?

a) Arguments empruntés à la description de la langue contemporaine :

Si l'on adopte notre hypothèse, on peut rendre compte des exemples 1. à 8. sans être obligé de les considérer comme des lapsus ou des erreurs de performance. On peut aussi rendre compte des faits de variation interne aux productions d'un même locuteur. Ceci revient à dire qu'une même grammaire permet de décrire un plus grand nombre de faits. Il reste que nous devons recueillir un plus grand nombre d'exemples de ce type si l'on veut convaincre de la rentabilité de la solution.

b) Arguments tirés de l'histoire de la langue et de la grammaire :

Le français du XVII^e siècle, même par le seul truchement de textes écrits nous révèle une situation qui tombe bien sous le coup de notre hypothèse. Les exemples d'usage "vague" des prépositions abon-

dent chez les meilleurs écrivains, il est également facile de constater chez eux la variation interne entre usage vague et usage précis.

D'autre part, les commentaires des grammairiens nous montrent qu'il y a eu conflit de normes depuis le XVII^e siècle, et certains témoignages laissent entendre très clairement que la norme à base logiciste l'a emporté après une période de flottement.

Ainsi, à côté de la position logiciste dont certaines tendances puristes contemporaines donnent l'image la plus accusée, des stylisticiens comme Fontanier ⁷ justifient des emplois tels que ceux que nous illustrerons en 18., 19., 20. au nom d'une théorie fonctionnaliste des prépositions. Cette théorie considère que les outils de relation doivent être rangés en deux classes : les prépositions proprement dites (*de, à, pour, etc.*) et les locutions (*à cause de ...*). Si l'on recommande un emploi rigoureux des locutions dans les discours techniques et argumentatifs, on admet fort bien qu'une préposition de sens "vague" suggère seulement les rapports en poésie ou dans la prose familière. Ainsi Fontanier, commentant ce vers de Racine :

Mais d'un soin si cruel la fortune me joue

"*de* au sens de *par* ou *avec* est souvent d'un très bel effet poétique par la rapidité et l'énergie qu'il donne à la phrase. Il s'emploie même en prose dans l'un ou l'autre de ces deux sens : aimé de tout le monde, consumé de chagrin."

Certains commentateurs indiquent plus nettement que c'est au niveau même du système et pas seulement dans des emplois stylistiquement marqués que de telles possibilités d'emploi apparaissent. Ainsi Geoffroy est approuvé par Fontanier lorsqu'il dit à propos de ce vers de Racine :

Je méditais ma fuite *aux* terres étrangères

"*aux terres* pour *vers les terres* est bon et conforme à l'esprit de la grammaire qui donne cette force au datif."

Ou encore La Harpe à propos de :

Bajazet ... à tant d'attraits n'était pas invincible

"Cette préposition est d'une grande latitude dans notre langue, elle représente également *par*, *pour*, *dans* suivant l'occasion ou l'analogie. Ne dit-on pas : inébranlable à la séduction, aux dangers; pourquoi ne dirait-on pas : invincible aux attraits, ce serait se priver volontairement d'une construction favorable au style soutenu."

Voici un exemple encore plus net de cette position, qui s'applique maintenant à la prose et qui laisse bien entendre que les possibilités d'emplois se sont réduites sous l'effet d'interventions dirigistes dont on souligne l'aveugle rigueur :

- Si l'on parcourt le "Lexique de la langue de Mme de Sévigné", dans la *Collection des Grands Ecrivains de la France* (tome XIII), aux articles *à*, *de* et *en*, on aura la surprise de constater que cet écrivain est l'illustration même du locuteur idéal que nous avons défini dans les paragraphes précédents. A côté des versions standard qu'elle emploie *par* ailleurs, on trouve des exemples à mettre en parallèle avec certains de notre corpus :

En face de 2. et 3. on peut citer :

18. Un temps à ne voir goutte du brouillard, sans préjudice du verglas

(*Sév. Lexique*, article *de*)

En face de 6. :

19. Il me semble qu'à un paresseux tel que vous ça veut dire quelque chose (au sens de "par rapport à")

(*Ibid.*, art. *à*)

En face de 7. :

20. Je lui ai des obligations par la peine qu'il a prise

(*Ibid.*, art. *par*)

Je vais citer comme commentaire celui que donne Régnier, l'éditeur du texte et l'auteur du lexique, à l'article *à*. Je précise que ce texte date de 1886.

"Il ne faudrait pas conclure des diverses manières dont nous traduisons *d* dans la langue d'aujourd'hui que cette préposition exprimât autrefois de si nombreux et si différents rapports. Elle n'en exprimait vraiment qu'un, celui de *tendance d* ou *vers*, qui en comprend une infinité d'autres plus particuliers et plus restreints comme ceux d'*appartenance d*, de *direction vers*, etc. Ce rapport général et parfois un peu vague, on s'est habitué peu à peu, sans que la clarté l'exigeât, à le remplacer, dans bien des cas, par d'autres plus déterminés. La précision du discours y a gagné peut-être; mais l'aisance n'y a-t-elle pas perdu? Nous n'avons pas besoin de dire après cela que les substituts d'*d* que nous indiquons ne sont pas de vrais équivalents. Pris trop étroitement dans leur sens, ils dénatureraient, par une rigueur inutile, le style de Madame de Sévigné et de ses contemporains ..."

Le commentaire comporte à la fois une analyse linguistique de ces cas de variation interne et une proposition d'explication historique pour la disparition des usages qu'ils représentent. Nous reprendrons dans la suite le problème linguistique. Pour ce qui est de l'analyse sociolinguistique, il y a des intuitions que je ne peux que partager. L'idée qu'à un système permissif = on peut être vague ou précis en fonction de ce que l'on cherche à dire = a succédé une organisation contraignante est formulée plus haut. Alors que Mme de Sévigné pouvait choisir le flou ou la clarté, les contemporains sont condamnés à la clarté, même dans le cas où le contexte rend la spécification inutile. Voilà dénoncé en termes mesurés mais fermes (la précision du discours y a gagné, *peut-être*) le dirigisme qui a animé le zèle correcteur de tant de grammairiens depuis le XVIIe siècle.

Pour grossir un peu les choses, je voudrais suggérer que c'est pour l'essentiel à cause de cette action dirigiste et de l'écho qu'elle a eu dans l'appareil éducatif que l'usage contemporain "standard" diffère de l'usage de Mme de Sévigné, lequel représenterait plus complètement toutes les possibilités que le système du français offre à n'importe quel locuteur. Il n'y a pas eu à proprement parler changement de système, mais mise en état de sous-exploitation.

c) Argument tiré d'une hypothèse générale
sur l'histoire de la syntaxe du français :

On a pu constater que notre analyse rapproche sur beaucoup de points l'usage non standard contemporain de ce que nous pouvons reconstituer de l'usage du XVII^e siècle. C'est là une conclusion que nous avons été amené à tirer sur d'autres points de la syntaxe, par exemple sur les relatives.

On peut alors souligner que cette analyse s'inscrit dans une hypothèse plus générale sur l'évolution de la syntaxe du français : les grands traits de cette syntaxe seraient restés stables au moins depuis la Renaissance. L'impression d'évolution serait due à l'action de la norme officielle qui aurait fait "volontairement" disparaître certains usages de la variété standard.

Cette idée que l'action dirigiste de la norme est le facteur le plus important d'innovation dans la syntaxe du français s'attaque alors à un autre préjugé très répandu selon lequel la langue "populaire" serait à la pointe de l'innovation : elle serait au contraire le gardien fidèle d'un état de langue antérieur à l'intervention des grammairiens dirigistes.

III. ELEMENTS POUR UNE ANALYSE LINGUISTIQUE

Dans ce qui précède, nous avons conclu à l'hypothèse d'un système des prépositions qui les rendrait habiles à exprimer à la fois "des rapports généraux et un peu vagues" et "des rapports plus déterminés". Il faudrait donner forme à ce qui reste une simple présentation intuitive.

Si l'on veut parler en termes techniques, il faudra limiter nos ambitions. Je ne fournirai d'hypothèse d'organisation que pour un

type de contextes où apparaissent les prépositions. Ce contexte est celui où la préposition introduit un terme régi par un verbe. J'utilise "régis" au sens technique qu'il a dans l'approche pronominale : il s'agit d'un élément de l'énoncé dont l'emploi est gouverné par le verbe. Pour fixer les idées, on peut dire qu'il s'agit des éléments qui peuvent être construits au moyen de *c'est ... que* avec le verbe.

Comment fonctionnent les prépositions dans ce type de contexte, dont relèvent les exemples que l'on a discutés jusqu'ici ?

Je dirai d'abord un mot des positions que je n'adopterai pas. En particulier celle qui consisterait à dire que les emplois "vagues" des prépositions correspondent à des fonctions strictement syntaxiques, alors que les emplois précis supposent des prépositions pleines, véhicules d'une relation sémantique : la vieille distinction entre prépositions vides et prépositions pleines a un avatar moderne.

On dira par exemple qu'il existe des prépositions dont la seule fonction est de permettre le repérage des relations de rection. Ces prépositions marquent, comme pourraient le faire des cas ou même des parenthèses, que tel ou tel élément est régi par le verbe.

Cette position se heurte à mon sens à deux obstacles insurmontables. Le premier est celui du caractère peu "fiable" de ces marques. La plupart d'entre elles conviennent aussi bien pour "marquer" un élément construit par le verbe qu'un élément seulement associé à la construction verbale.

D'autre part, il est de nombreux cas où la relation de rection n'est pas marquée par une préposition (l'objet, les locatifs ou temporels) avec des limites difficiles à tracer par rapport aux cas où la marque serait obligatoire :

21. Vous descendez le prochain arrêt

(Bus Marseille, 1980)

22. Ça dépend la peinture que vous allez choisir

(artisan Marseille, 1981)

Il faudrait aussi expliquer le type d'influence que peut exercer *c'est ... que* sur le jeu des prépositions. Dans les exemples 8. et 9., est-ce sa présence qui permet l'emploi sans préposition, et, si oui, pourquoi ?

On peut seulement conclure que les prépositions participent de manière indirecte et complexe au marquage des réactions verbales.

L'autre obstacle est que la présence d'une préposition dans une construction semble toujours avoir des conséquences sur l'interprétation sémantique.

Reprenons l'exemple 22. A première vue, on pourrait y voir une variante 22' :

22'. Ça dépend de la peinture que vous allez choisir

En fait, la construction sans préposition et la construction avec préposition n'ont pas les mêmes possibilités d'interprétation.

Le sens *être du ressort de, être lié à* semble être exclu pour l'emploi non prépositionnel qui suppose toujours un effet de type : *être fonction de*, comme en témoigne la difficulté de construire un pronom tel que *toi* rebelle à tout effet de gradation :

ça dépend de toi / * ça dépend toi

Les prépositions participent donc, au moins négativement, à la structuration sémantique des énoncés.

Comment peut-on alors rendre compte de ce fonctionnement sémantico-syntaxique ? Nous allons reprendre la problématique de la tradition descriptiviste sur ce point, bien résumée par D. Creissels dans le paragraphe ci-dessous⁸ consacré à la catégorie des "relateurs" :

"Au sujet des relateurs, il convient aussi de signaler une différence fondamentale avec les morphèmes marqueurs, qui explique les difficultés particulières que peut soulever la définition et l'étude [...] de cette catégorie de morphèmes : à la différence des morphèmes marqueurs, les relateurs ne sont pas constitués (ou du moins ne sont constitués que partiellement) en systèmes d'oppositions identifiables par commutation sur l'axe paradigmatique. Ils relèvent au contraire fondamentalement d'un système de contrastes. Le problème de la définition d'un relateur est à situer dans le cadre d'une combinatoire alors que la valeur d'un morphème marqueur découle de sa place dans un paradigme."

Si nous suivons Creissels et si nous réinterprétons son texte à la lumière de la distinction que l'approche pronominale fait entre lexique et grammaire, nous pouvons dire :

- ♦ d'une part qu'il sera exclu de parler de système des prépositions en français, comme on parle de système des clitiques ou des temps du verbe;
- ♦ d'autre part que la combinatoire dans laquelle entrent les prépositions doit faire intervenir l'ensemble des éléments lexicaux intéressés par la relation de rectiön où la préposition est partie prenante.

Une telle combinatoire pourrait donc être très complexe. Les possibilités d'emploi de telle ou telle préposition dépendraient en effet à la fois de traits lexicaux du verbe recteur et de traits lexicaux du nom régi, sans préjuger des déterminants du groupe nominal régi.

Ainsi *de*, en français standard, peut être employé avec une valeur "causale" avec certains verbes, pour certains lexiques nominaux et sous réserve de contraintes sur les déterminants. On accepte ainsi :

il est mort *de peur, de maladie, d'une crise cardiaque*
mais plus difficilement :

? il est mort *de coups, d'accident de moto, de métier*

ou encore :

? il est parti *de peur, de maladie*

Il n'y aurait pas lieu alors de s'étonner qu'une telle combinatoire lexicale soit l'objet de variations selon les locuteurs : il s'agit là d'un phénomène observable dans d'autres domaines.

Mais cette solution entièrement lexicale n'est peut-être pas la plus satisfaisante. Le texte de Creissels laisse la possibilité à un sous-ensemble de relatoeurs d'être organisés selon un système d'oppositions. On pourrait donc proposer de distinguer plusieurs sous-ensembles de prépositions dont un, en français non standard, offrirait la possibilité d'une réaction "rudimentaire passe-partout" à trois termes. Ainsi, selon cette hypothèse, à côté d'un grand ensemble de prépositions gouvernées par des contraintes lexicales complexes, on pourrait isoler un sous-ensemble de trois termes *zéro* | *à* | *de* qui couvriraient d'une façon "vague" l'ensemble des réactions possibles.

Ce sous-système fonctionnerait de la façon suivante : étant donné un verbe qui régit un terme nominal :

- a) La marque *zéro* indique que l'interprétation de la relation de réaction est déterminée soit par le lexème verbal, soit par le lexème nominal. La grammaire se contente de marquer qu'il y a une relation entre les deux termes sans spécifier laquelle.

Dans "il pleure *sa* maison", c'est le verbe qui guide l'interprétation. Au contraire, dans : "il travaille le lundi", c'est le lexème nominal qui prend à charge l'interprétation. Dans des cas comme 8. ou 9., c'est les deux contenus lexicaux en relation avec le contexte qui donnent l'interprétation.

- b) *à* et *de* constituent un système d'oppositions avec *zéro* en introduisant une catégorisation dans la réaction. Cette catégorisation très générale à deux termes donnerait l'équivalent d'une langue à trois

"embryons de cas" si on la combine avec la marque *zéro*. Il y aurait donc deux grands types marqués de rection : l'un en *à*, l'autre en *de*. Cela ne veut pas dire que *à* et *de* pourraient construire n'importe quelle relation de rection. Certaines relations ne pourraient être marquées que par des éléments du système des contrastes : *sans lui* ne peut avoir un équivalent même approché en *de lui* ou *à lui*. Mais dans de nombreux cas on pourrait se contenter de ne marquer les relations qu'en *de* ou *à* sans être tenu de passer par le système de contrastes. L'exemple 2. illustre bien ce type de fonctionnement.

L'utilisation de *de* suffit pour évoquer par opposition à *à* une interprétation causale. Par rapport à *à*, qui suggérerait une interprétation de type *tendance vers*, *direction vers*, *de* évoque *l'origine* ou *l'ablatif*, ce qui, avec les éléments lexicaux en jeu *ne pas y aller* et *forte pluie*, dégagera un rapport de cause.

Pour le locuteur standard, l'interprétation de *de* comme causal demandera des conditions lexicales particulières : soit certains verbes : *il est mort de faim*, ou un certain type de lexique nominal : *de rage*, *il partit*. En français standard, *de* entre donc au même titre que *à cause de* ou *vu* dans une combinatoire complexe à base lexicale.

Il faudrait plus d'exemples, bien sûr, pour préciser les limites d'emploi du sous-système d'oppositions que nous venons de dégager. Ce n'est pas notre propos ici. Je voulais seulement indiquer que l'hypothèse d'une rection verbale à trois "cas" à côté et en recoupement avec la combinatoire ouverte des autres prépositions permettrait de rendre compte des décalages avec les emplois standard.

La possibilité ainsi ouverte de catégoriser de façon très large le domaine de la rection verbale semble beaucoup plus exploitée par certains locuteurs que par d'autres. Une fois cette constatation

faite, on pourra opposer, sans préjugé, le souci de précision des uns à l'aisance et au souci de ne pas en dire trop des autres. Il s'agit là d'un problème qui intéresse plus la stylistique ou la sociolinguistique que la grammaire.

◆ CONCLUSION

Si nous rassemblons les éléments de la partie sociolinguistique et de la partie linguistique, nous pouvons soutenir que, si l'on s'en tient aux pratiques réelles, le système le plus économique de description revient à poser une seule organisation linguistique de la réaction verbale : celle qui permet de décrire l'usage non standard et l'usage du XVII^e siècle. Les usages standard très "normatifs" seraient décrits à partir de là et de contraintes sociolinguistiques où s'intégrerait le préjugé logiciste. Ces contraintes agiraient comme des filtres sur les productions du système et élimineraient celles qui ne correspondraient pas à des formulations "claires et précises", d'une façon d'ailleurs non systématique. Ce filtrage prendrait en fait la forme d'un répertoire de type "ne dites pas ..., mais dites ...". Les productions non standard des locuteurs qui en général observent la norme témoigneraient de cas où le système n'aurait pas été corrigé par le filtrage.

On peut considérer que le coût d'une telle tentative d'unification est trop grand sur le plan méthodologique. Quelques dogmes ont en effet souffert : celui de la nécessité de distinguer synchronie et diachronie en particulier; celui qui nous invite à décrire des corpus homogènes.

Nous pourrions nous justifier pragmatiquement pour l'utilisation des exemples historiques en disant que leur rôle est provisoire :

ils sont là en attente de confirmation par des exemples contemporains qui viendront lorsque la description sera plus détaillée.

En fait, à la lumière d'autres études qui m'ont fait aboutir à des conclusions du même type ⁹, je serai tenté d'être plus radical. Le français standard contemporain nous frappe par sa complexité, et nous avons le sentiment qu'une part de cette complexité vient du fait qu'il a été l'objet d'interventions explicites. Ces interventions ont interféré avec le processus ordinaire d'évolution des langues pour donner le résultat que nous connaissons. On en est souvent réduit à se demander si l'on raisonne sur une langue ou sur les idées que certaines personnes ont eu sur cette langue à un certain moment de son histoire.

Cette conclusion surprendra peut-être. Elle s'inscrit pourtant dans une tradition bien établie, et ce qui précède n'est au fond qu'une tentative pour suivre la piste qu'avait ouverte R.L. Wagner, lorsqu'il affirmait que des recherches sur le français contemporain pourraient sans doute confirmer l'hypothèse de Damourette et Pichon selon laquelle rien n'avait réellement changé dans la syntaxe française depuis le haut Moyen Age ¹⁰.

José DEULOFEU

★

NOTES

¹ LABOV, W., "The Logic of Non-standard English", in *Language in the Inner City*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia 1972; GAZDAR, "Compte rendu de Bernstein", *Linguistics*, vol. II, 1982.

- ² DEULOFEU, José, "Perspective linguistique et perspective sociolinguistique dans les relatives en français", *Recherches sur le français parlé*, N° 3, Aix-en-Provence, 1981.
- ³ Voir aussi 11.
- ⁴ VERRET, M., "Abus des termes mathématiques dans le français d'aujourd'hui", *Défense de la Langue Française*, N° 112, mars 1982.
- ⁵ Il va sans dire qu'il faudrait vérifier soigneusement les documents avant de conclure définitivement dans un domaine où il est facile de se faire piéger par ses propres préjugés.
- ⁶ Article "Préposition et pour", dans *Encyclopédie du Bon Français*, Editions de Trévise, Paris, 1972.
- ⁷ Je remercie Sonia Branca de m'avoir communiqué des fiches extraites du "Commentaire sur Racine" de FONTANIER *et alii*, dans FONTANIER, *Etudes de Langue Française sur Racine*, Paris, 1818, à partir desquelles j'ai constitué mes exemples.
- ⁸ CREISSELS, D., *Unités et catégories grammaticales*, Publications de l'Université des Langues et Lettres de Grenoble, 1979, p. 158.
- ⁹ Voir l'article cité à la note 2.
- ¹⁰ WAGNER, R.L., *Essais de linguistique française*, Nathan, Paris, 1981, Introduction, *passim*.
